



Convocation non honorée à une assemblée générale dans une scev

Par **bribri_old**, le **23/08/2007** à **22:07**

quelles sont les conséquences de non honorer un rendez vous fait par l'expert juridique dans le cadre d'e l'assemblée générale annuelle de la SCEV (société civile d'exploitation viticole) où l'ordre du jour est dressé par le gérant et le co-gérant 66,66% des parts du capital)avec la collaboration de l'expert .Le 3ème découvre tout le jour de la réunion , aucun temps pour se préparer er riposter éventuellemnt, tout est fait d'avance .

Les "gérants" ont réalisé des gros achats tout au long de l'année sans jamais avoir informé ou demandé l'avis l'avis de la personne qui détient les autres 33,33%....

Cette réunion formelle ne me semble qu'une mascarade ...

Et pourtant la signature de cette troisième personne moi-même est indispensable ...

Que faut il faire quand on arrive au fait de ne plus supporter ce genre de situation ?(non information tout au long de l'année ,autoritarisme des gérants avec insultes répétées et non information...))

A 50 ans c'est un peu comme si on vous prenait pour un gamin ...

Cette situation devient d'autant plus invivable que c'est la resurgence du passé avec ce côté autoritaire des parents transposés aux frères et soeurs(affaire familiale dans un domaine viticole) sur le dernier qui est célibataire ...

Ah si l'héritage nous échappait

Que faut il faire ??? dans ce contexte insupportable où la notion de famille n'existe plus .où tout est calculé ...